

Déclaration de la FSU Nouvelle Aquitaine (académie de Bordeaux, Limoges Poitiers)

au Comité Social d'Administration (CSA) spécial de région académique en guise de Comité de suivi de la réforme de la formation initiale du lundi 4 mai

Monsieur le Recteur de Région Académique,
Madame la Rectrice de l'académie de Limoges,
Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CSA,

Que ce CSA puisse se tenir sans que nous ayons été destinataires de documents préparatoires en amont n'est pas acceptable. Le choix de parler réforme de la formation à cet échelon ne l'est pas davantage. Par courrier, récemment, nous vous avons fait connaître notre demande de réunir un comité de suivi de cette réforme à l'échelon de chacune des trois académies. Un comité de suivi n'est pas un CSA et doit réunir les organisations syndicales représentatives de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des étudiant·es. C'est bien au niveau des académies que se déclinera la réforme et c'est à ce niveau que peut avoir lieu un véritable dialogue social.

Pensée pour relancer l'attractivité du métier d'enseignant·e, la réforme dont il est ici question risque fort de rater sa cible. Pour la FSU, l'attractivité est avant tout une question de revalorisation urgente et conséquente de nos salaires et carrières ; elle passera aussi par une amélioration des conditions d'exercice du métier, conditions que le budget qui structure la rentrée 2026 va considérablement dégrader encore, avec son lot de suppression de postes, de fermetures de classes et divisions, de compléments de service, d'effectifs de classe pléthoriques etc.

Cette réforme de la formation initiale succède à bien d'autres réformes, cet empilement condamnant les équipes des universités et Inspe, et même les personnels des rectorats et services déconcentrés, à travailler dans la précipitation et une certaine insécurité même. Pendant des mois, le doute a prévalu sur la passation des épreuves jusqu'à ce qu'au dernier moment elles se tiennent finalement. A-t-on seulement réalisé ce que cela signifiait d'inquiétudes pour les étudiant.es qui préparaient ces concours ? La même précipitation entoure les conditions d'affectation des futur.es lauréat.es, dans le second degré, qui formuleront leurs vœux à partir d'aujourd'hui quand le BO vient tout juste d'être publié et les conditions d'affectation en académie tout juste clarifiées. Chacun.e sait aussi ce que cette nouvelle réforme implique de contraintes et de retards dans le mouvement des titulaires au sein des académies, ainsi que pour les affectations des personnels contractuels. Dans le premier degré, les annonces récentes pour les affectations départementales entre les différents concours qui impliquent des changements par rapport à ce qui avait été indiqué aux candidat·es au moment de leur inscription au CRPE marquent un manque de respect à leur égard.

De plus, certains textes réglementaires ne sont toujours pas parus, à l'instar de celui au sujet de l'engagement à servir. Les lauréat·es subissent la mise en place de cette réforme dont ils et elles découvrent au fur et à mesure de nouvelles règles. Pour la FSU, c'est inacceptable !

Nous avons également exprimé notre rejet de la nouvelle licence LPE notamment au regard de ses contenus enfermants alors que des licences pluridisciplinaires existent déjà et permettent, elles, une ouverture plus large. Les craintes du ministère vis-à-vis de l'attractivité de la LPE sont telles qu'il met en place un concours réservé aux candidat.es issu.es de cette licence, ce que nous dénonçons avec force !

Cette réforme est par ailleurs menée sans les moyens budgétaires requis ; ce qui conduit à des aménagements qui sont autant de renoncements. Quelle composition et fonctionnement des commissions académiques ? Qui pour penser que les mutualisations qui ont été décidées entre nos trois académies pourront faciliter les conditions de stages des lauréat.es ? Quelles modalités de formation seront retenues ? Quelle prise en charge des frais à l'heure où les budgets déplacement explosent ?

Des stagiaires aux profils et cursus très variés auront-ils et elles droit à une formation spécifique qui les mette en situation d'exercer pleinement leurs missions au moment de prendre en charge leurs classes ?

Si nous avons de nombreuses questions, que nous allons développer au cours des débats, nous exigeons que cette réunion du CSARA entérine le lancement des comités de suivis au sein de nos trois académies. Tout autre choix témoignerait d'une volonté, trop souvent exprimée au niveau de la région académique, de considérer le dialogue social comme quantité négligeable. Bien observer la mise en œuvre de cette réforme ne pourra se faire sérieusement qu'au plan académique.